

La contre-révolution tunisienne

Le Laboratoire de la République : Pouvez-vous évoquer les procès et emprisonnements en cours actuellement en Tunisie ?

Hélé Béji : Le procès du 18 avril pour « complot contre la sûreté de l'État » s'inscrit dans une campagne de chasse aux sorcières déclenchée le 25 juillet 2021 par le coup d'État de Kaïs Saïd. Depuis ce jour, le pays a vécu au rythme de la destruction systématique du régime parlementaire tunisien, ponctuée par les accès belliqueux de Kaïs Saïd contre les « corrompus » et les « traîtres ». Le Parlement avait été pris d'assaut, suivi par la promulgation de dizaines de décrets-lois présidentiels rédigés de nuit au palais, en fonction des obsessions personnelles de Kaïs Saïd. La Constitution de 2014 a été jetée. Les libertés publiques nées de la Révolution de 2011 ont été suspendues, les instances électorales, judiciaires, médiatiques, associatives sont des officines de la présidence. La police politique fait un retour triomphal. C'est la restauration brutale de l'ordre ancien, du pouvoir absolu.

Le procès d'une quarantaine d'accusés marque le point culminant de la reprise des leviers de la tyrannie. Le prétexte de ces arrestations collectives a été un dîner à Sidi Bou Saïd entre démocrates de différents courants. Un large coup de filet les jours suivants a embarqué les « conspirateurs » qui pour certains ne se connaissaient même pas, tandis que le président sonnait le clairon de « la guerre de libération nationale contre des reptiles venimeux et des serpents », et la « purification des cellules cancéreuses qui nécessitent une chimiothérapie » !

Quant à l'acte d'accusation, il se résume à cette déclaration : « Ils conspirent dans les hôtels et les restaurants ». Leur avocate évoque par dérision un « complot de café ». Boire un café, rencontrer un diplomate étranger, dîner avec des amis, organiser un think tank, assister à une réunion, un débat, échanger des messages, cela s'appelle désormais « crime de lèse-majesté ». Les inculpés s'étaient crus autorisés par la jeune démocratie à participer sans méfiance aux affaires publiques. Mal leur en prit.

Quand on entend tomber les verdicts de trente, quarante, cinquante, soixante ans de prison, on n'en croit pas ses oreilles. C'est une farce ! Même les nazis à Nuremberg, mises à part les peines de mort, écopaient de quinze, vingt ans... On assiste à la réalisation monstrueuse de la fiction kafkaïenne, une folie judiciaire excitée par les réseaux présidentiels s'abattant sur les condamnés comme le Jugement dernier.

Le scénario des arrestations est toujours le même. Après un kidnapping par des brigades antiterroristes, une mise à sac des lieux devant les membres de la famille terrorisés, enfants compris, un interrogatoire de dix minutes par un juge d'instruction tout désigné, ils sont inculpés pour « crime de formation d'entente terroriste », « tentative de commission d'attentats », « adhésion à entente terroriste », etc. le tout dans le registre de la plus haute trahison contre « le peuple », « la nation » ou « l'offense au chef de l'État ».

Le procès du 18 avril vient clore une détention illégale de deux ans, sans tenue d'audience jusqu'à cette date. Une précision ici : le juge qui avait émis le mandat de dépôt contre les accusés en 2023 est lui-même en fuite à l'étranger et poursuivi pour les mêmes motifs que ses inculpés. Le gag est parfaitement résumé par le témoignage ahuri de Bernard-Henri Lévy dans *Le Point*, lui aussi condamné à trente-trois ans de prison pour les mêmes accusations.

Leur sort était scellé dès le premier jour où le président Kaïs Saïd les a qualifiés de « terroristes » en ajoutant : « Quiconque ose les innocenter est leur complice », désignant par là leurs avocats et leurs juges, ce qui rendait impossible tout acquittement. Condamnés avant même d'être jugés. Je rappelle que le même procédé a été appliqué à Boualem Sansal, lui aussi traité par le chef de l'État algérien d'imposteur à la solde des services étrangers, avant même de passer en jugement. Il y a aussi un grand nombre de Franco-tunisiens dans la liste des prisonniers tunisiens. Le verdict a été rendu par des juges contraints « le couteau sous la gorge », a dénoncé l'éminent magistrat à la retraite et avocat des accusés, Ahmed Souab. Cette métaphore, jugée par les autorités comme un appel au meurtre des juges, lui vaut une arrestation pour « propos terroristes ». Âgé de soixante-dix ans, il risque lui aussi une cinquantaine d'années de prison, soit une condamnation à vie.

Le plus incroyable est que cette liquidation du droit est l'œuvre d'un « professeur de droit » qui a aboli la Constitution de 2014 par décret. Toutes les procédures de protection des droits des personnes ont été supprimées. Kaïs Saïd faisant office d'accusateur public, il n'y a plus de présomption d'innocence. La nouvelle règle est la certitude de culpabilité. Le modèle le plus approchant de ce procès me semble être celui de la Terreur en France, mené par Fouquier Tinville sous les ordres implacables du Comité de Salut public. Mêmes délations anonymes, mêmes accusations de conspiration contre le « peuple », mêmes condamnations groupées, même absence de preuves ou de témoins, mêmes interdictions de défense, même délits de « corruption », aujourd'hui devenus « blanchiment », mêmes jugements hors audience, même « loi des suspects ». Et de même que Danton a été exécuté par son ami Robespierre, on peut dire que Kaïs Saïd a fait condamner ses alliés qui lui avaient assuré sa victoire à la tête de l'État.

Le Laboratoire de la République : Comment expliquer cette régression judiciaire au regard de la Révolution des droits de l'homme du 14 janvier 2011 ?

Hélé Béji : Pour comprendre la nature de ce procès et les conditions aberrantes dans lesquelles il s'est tenu, il faut rappeler la nature de l'État tunisien après l'indépendance en 1956. Ce procès n'est pas un dérèglement politique, même s'il paraît dément. Il est l'aboutissement logique, poussé dans sa radicalité, d'une justice qui en réalité n'a jamais existé en tant que telle. Dès l'Indépendance, elle n'a été que l'émanation non pas de l'exécutif, mais de la volonté personnelle d'un seul homme, l'appareil judiciaire ramené à une « fonction » subalterne, telle que la définit par Kaïs Saïd dans sa nouvelle Constitution de 2022.

Cette triste réalité illustre un fait incontournable : hormis la Révolution, il n'y a jamais eu d'indépendance de la Justice en Tunisie. Le président de la République a toujours été le Procureur général de tous les procès politiques. Or il n'y a pas de vie républicaine sans indépendance de l'institution judiciaire. Ce qui signifie qu'il n'y a jamais eu de régime républicain depuis l'Indépendance. La Révolution avait corrigé cette aberration par une réelle séparation des pouvoirs. Kaïs Saïd l'a rétablie.

Le plus grave ne réside pas dans l'élimination de la scène politique des principales figures de la démocratie née de la Révolution de 2011. Mais dans le silence, l'inertie, l'indifférence de la société tunisienne devant un tel forfait. Pourquoi ? Parce que depuis l'Indépendance jusqu'à la Révolution, les citoyens n'ont jamais connu l'État de droit – le droit de penser et d'agir politiquement, de se mêler des affaires publiques. Il est logique qu'ils soient dénués de réaction morale quand on leur ôte un droit qu'ils n'ont connu que fugacement après 2011. Le droit est un concept étranger à la vie ordinaire des Tunisiens. Ce vide explique qu'un faux procès ait pu prononcer des peines à vie sans jury, sans preuve, sans témoin, sans défense, sans délibération, sans procédure, sans aveux, sans indices, sans armes, sans accusés (maintenus dans leurs cellules), mais marquées du sceau des lettres de cachets de Carthage. « Les lois sont inutiles dans le gouvernement despotique, puisqu'il n'y a point de lois ». (Montesquieu)

La faillite de la Justice est le mal le plus profond de la décolonisation. La nation comme symbole de libération n'a jamais donné de vraie liberté à ses ressortissants. La *res publica* est restée une prérogative du président, le fait du prince, l'arbitraire absolu. En se libérant de la domination coloniale, les décolonisés n'ont érigé aucune protection de leur citoyenneté. Les slogans de « souveraineté », de « libération nationale » détournent l'attention de la reconnaissance de cet échec. Le syndrome colonial est celui qui reporte l'origine de nos erreurs sur l'étranger, le plus facile à trouver étant l'ancien colon. L'hystérie des réseaux sociaux fait participer le « peuple » au lynchage des « ennemis intérieurs ». La Révolution de 2011 est souvent présentée comme une opération des puissances étrangères contre l'État souverain. Ce qui signifie que la liberté, au sens de droit républicain, n'est pas comprise comme la jouissance d'un bien qui nous serait propre, mais comme une idéologie contraire à « l'identité nationale ».

Mais alors, me direz-vous, s'il n'y a jamais eu de droit en Tunisie, qu'y a-t-il de nouveau dans ce procès, puisque les persécutions politiques ont jalonné des décennies de répression, et que les citoyens se sont résignés à l'idée que la liberté n'était pas pour eux ? Si la vie ordinaire a toujours été ce climat raréfié de justice, qu'y a-t-il de différent, de plus inquiétant que par le passé ?

Et bien justement ce procès prend une dimension tragique parce que la Révolution tunisienne a été la véritable naissance de « l'esprit des lois », qu'elle a voulu mettre fin à l'autocratie qui sévissait depuis plus d'un demi-siècle. 2011 a été un bouleversement qui a donné un sens aux valeurs républicaines. Mais les courants de l'ancien régime sont à la manœuvre au sein de l'État et dans les médias pour liquider l'œuvre naissante de la Révolution, et travailler à la reprise de leurs anciens pouvoirs par une contre-révolution.

La Révolution a été la véritable naissance des droits humains en Tunisie. Elle a érigé la séparation des pouvoirs judiciaire, législatif, exécutif, consacrée en 2014 par un texte fondateur. L'ancien régime était renversé, un parlement élu par toutes les composantes politiques a fonctionné durant dix ans, des instances indépendantes de l'État ont vu le jour. La fonction présidentielle a été dépouillée de ses prérogatives abusives. Les gens n'ont plus craint les foudres présidentielles. Aucune tête de président ne faisait la une de la presse. Les journaux, libérés de toute censure, ont pullulé. Élu pour la première fois de l'histoire avec un score réel, le président républicain, en l'occurrence Beji Caïd Essebsi, avait participé lui-même à des échanges où il s'adonnait volontiers à la controverse, et répondait aux critiques avec culture et répartie, sans jamais invectiver ni poursuivre ses détracteurs. Il y avait là quelque chose de miraculeux. Pour la première fois dans leur histoire, les juges tunisiens ont pu exercer leur métier sans la peur de leur hiérarchie.

Ce procès n'est donc pas celui de quelques prisonniers d'opinion comme dans la période passée. Il survient après dix ans d'exercice républicain au bout duquel le syndrome dictatorial est revenu plus fort. Il est l'aboutissement du coup d'État du 25 juillet 2021 qui a décidé la destruction méthodique de l'œuvre démocratique de la Révolution. Tous les corps intermédiaires entre le chef de l'État et ses sujets ont été abolis, ce qui est le propre des régimes fascistes. Tout cela en un temps record sous les yeux effarés des acteurs de la transition démocratique, et d'une opinion publique affaiblie par deux ans de Covid, qui ne réalisait pas le danger mortel de ce retournement. L'extravagance des peines à perpétuité infligées à des sexagénaires, septuagénaires, octogénaires est à la mesure de ce nihilisme anti-républicain.

Le Laboratoire de la République : Comment expliquer le silence médiatique à l'endroit des événements récents ?

Hélé Béji : Une des raisons de ce silence réside dans le peu d'écho que trouvent les résistants dans la société tunisienne elle-même. Le mouvement de dissidence, aujourd'hui très affaibli, et le rôle de Nahdha dans le rapport de forces entre la démocratie et la dictature, restent peu intelligibles par la presse nationale et internationale. Je vais essayer de proposer quelques éléments de compréhension.

La répression a frappé en premier lieu les sympathisants et les partisans de Nahdha, mais s'est étendue au mouvement des « citoyens contre le coup d'État ». Ces opposants avaient été en fait les principaux artisans de la nouvelle république après 2011. Compte tenu de leur niveau intellectuel, de leur culture politique, de leur engagement, ils étaient soucieux du respect des principes républicains. Ces élites libérales incluent les cadres du parti Nahdha particulièrement sensibles à la défense des droits individuels. L'un des prisonniers actuels, Ali Larayedh, qui vient d'être condamné à 34 ans de prison, après avoir passé seize ans de prison sous Ben Ali, devenu ministre de l'Intérieur après 2011, avait institué une formation de la police aux droits humains, pour en faire un véritable corps républicain, car il avait souffert de torture et ne voulait plus que cela se reproduise. C'est aussi lui qui a fait classer le mouvement islamiste Ansar Echaria « organisation terroriste ». Il a été l'artisan, avec son parti, du principe de séparation de la religion et de l'État, remis en question aujourd'hui par Kaïs Saïd. Je rappelle aussi que c'est le parti Nahdha qui a érigé la Constitution de 2014 comme le seul texte autorisé à régir la vie publique, réservant le Coran à la vie privée de chacun.

Si je parle aujourd'hui des militants de Nahdha avec bienveillance, en dépit de mon incroyance religieuse, alors qu'auparavant je n'avais que crainte et préjugés à leur égard, c'est parce que je les ai observés au sortir de leur clandestinité, hissés aux postes de gouvernement. Malgré mes préventions, j'ai voulu les connaître, je les ai vus exercer leur charge avec pondération, bon sens, souci de l'intérêt général et pas le moindre fanatisme. Je les ai rencontrés dans les ambassades, dans des réunions publiques, des rencontres privées, et j'ai pu réaliser combien ils étaient imbus non pas d'obscurantisme mais de rationalité, ouvert aux critiques et aux discussions, particulièrement soucieux des droits universels qu'ils avaient fait inscrire dans la constitution. Mon hostilité était due à mon ignorance. Ce fut sous leur gouvernance que pour la première fois, je ressentis le sentiment de liberté et de sécurité que je n'avais jamais connu depuis l'indépendance.

Les médias connaissent peu cette réalité car ils ne suivent pas les choses d'assez près. J'ai fait cette découverte intellectuelle grâce à la Révolution, qui a donné une visibilité politique à un parti jusque-là caché, échappant à notre champ de compréhension. Je voudrais partager cette expérience avec mes amis français, car elle leur sera utile dans leur rapport avec leurs concitoyens musulmans. J'ajoute incidemment que c'est le parti Nahdha qui, dans les débats de la Constituante où il était majoritaire, s'est opposé à l'inscription d'un article imposé par la gauche laïque qui voulait « criminaliser la normalisation » avec l'État d'Israël, en d'autres termes poursuivre ceux qui de près ou de loin avaient des relations avec des Israéliens. C'est grâce à Nahdha que cet article ne figure pas dans la Constitution de 2014 ; mais aujourd'hui les pressions du courant gauchiste et arabiste veulent l'imposer à nouveau.

Les médias savent peu que la nouvelle république avait réuni une coalition de modernistes et de conservateurs pour une transition démocratique unique dans le monde arabe. Cette alternance avait été très mal supportée par les cadres de l'ancien régime, écartés par leur défaite électorale en 2011 et en 2016, et par la perte d'un pouvoir d'État qu'ils avaient exercé sans partage depuis plus de 50 ans avec des méthodes indignes qui avaient conduit à leur renversement.

Le procès actuel est l'expression cruelle de leur vindicte contre les élites de la démocratie qui les avaient délogés du gouvernement dans une compétition loyale que les membres de l'ancien régime ne pouvaient pas affronter, compte tenu de leur autoritarisme génétique. Après leur défaite, ces agents de la dictature, profitant de l'état des libertés instaurées par la démocratie, les ont retournées contre elle. Ils ont préparé leur revanche en utilisant les tolérances d'un système désormais ouvert à tous, avec la ferme intention de restaurer un pouvoir fort qui les abolirait aussitôt. C'est ce qui s'est produit. Le retour de la dictature est l'aboutissement d'un travail de sape contre la Révolution, par un courant de l'ancien régime qui prenant prétexte de combattre le danger islamiste, n'a jamais accepté la démocratie.

C'est l'ironie cruelle du sort que reviennent en force les vieilles méthodes de délation, de brutalité, de calomnie, de propagande, de surveillance, de censure, d'arrestations contre les personnes qui avaient accordé à leurs adversaires les droits que ces derniers leur retirent par la violence. Les démocrates se croyaient sincèrement protégés par leur Constitution, persuadés que le vice de dictature s'était éteint dans le cœur de leurs compatriotes, alors que se préparait à leur insu, non pas l'alternance, mais la fin de toute alternance démocratique.

Le Laboratoire de la République : Qu'est-ce que la situation actuelle nous dit de l'avenir démocratique de la Tunisie ? Pourquoi, après la Révolution, les fossoyeurs de la démocratie ont-ils repris aussi vite et aussi fort leur domination sur la société et les institutions ?

Hélé Béji : En quelques mois, cet arrêt brutal de l'avancée démocratique nous a fait retomber dans un mélange de despotisme oriental rehaussé de mysticisme religieux, de terreur totalitaire moderne, de contre-révolution réactionnaire au nom d'une « volonté populaire » qui n'est autre que la volonté personnelle du nouveau Duce. La parole publique n'est plus que l'écho de la parole privée du despote. Les anathèmes répétés, les diatribes, les éclats imprévisibles du président ont recréé un climat de peur – la peur non pas comme symbole d'un mauvais gouvernement, mais comme « l'essence » du gouvernement despotique, selon le mot de Montesquieu.

Le consentement populaire au reniement de la Révolution est préoccupant. Comment expliquer que la société tunisienne se soit si facilement laissée déposséder de son œuvre de liberté, certes imparfaite, mais pleine de potentialités prodigieuses ? C'est une des énigmes les plus difficiles à démêler.

D'abord, je pense que les soixante ans de dictature ont probablement plié les organismes à une déformation morale faite de servitude, de peur, de léthargie, d'irresponsabilité. Elle a été plus longue dans la durée, plus pesante que les quelques années de liberté révolutionnaire où la vie politique n'était plus dictée par en haut mais par le nouvel intérêt des gens d'en bas pour les affaires publiques. Cet effort a exigé de leur part un investissement personnel qui a paru à beaucoup exténuant, surhumain. Mais la lassitude dénote aussi une faiblesse du sentiment républicain dans le corps social, trop longtemps atrophié par l'emprise de l'État-Parti sur toutes les autorités locales.

Les Tunisiens sont-ils si peu attachés aux libertés conquises par leur propre élan révolutionnaire ? Comment expliquer qu'ils ne défendent pas davantage ceux-là mêmes qui les défendent contre le retour de l'oppression ? Le nouvel état démocratique, même s'ils l'ont ardemment espéré, les a désorientés par l'agitation générale qui se dispute la chose publique. L'effort qu'ils doivent y consacrer est douloureux. Nous savons que dans les périodes de crise, les peuples trouvent dans la soumission à la force un refuge contre leur propre faiblesse. Souvent l'autocratie est une manière de se décharger de la peine des conflits inhérents aux sociétés libérales. Or la république n'est pas fille de paresse, elle demande un labeur incessant, continu, elle est un « laboratoire » d'idées, d'actes inlassables de perfectionnement des droits.

Mais cet éveil permanent de la liberté publique exige aussi un certain confort moral et matériel, qui s'il fait défaut empêche la personne de « vouloir la liberté », comme le dit Hannah Arendt. Les plus démunis ne disposent ni du temps, ni de la disposition intérieure de désirer la liberté quand la seule occupation de leur journée est de pouvoir se nourrir. Ce que Hannah Arendt entend par « la liberté d'être libre », c'est qu'une Révolution contre la tyrannie ne peut atteindre la conscience des classes démunies que si celles-ci ont les moyens réels de sortir de leur misère et d'accéder à un minimum de bien-être. Se libérer de la nécessité (la libération) est la condition préalable pour vouloir la liberté, c'est-à-dire participer aux affaires de la cité. « Être libre pour la liberté, dit-elle, signifie avant tout être délivré, non seulement de la peur, mais aussi du besoin. »

Or précisément, la classe instruite qui avait mené la transition démocratique avait négligé la frustration de ceux qui, luttant pour leur survie, avaient trop peu de moyens pour s'intéresser aux batailles intellectuelles ou idéologiques, aux questions relatives à la nature du pouvoir, aux controverses économiques, aux polémiques entre les modernistes et les conservateurs, même si tout cela les concernait de près. Mais ils pensaient que ça ne les concernait plus, car la Révolution avait aggravé leur pauvreté au lieu de la réduire. L'agitation politique les désarçonnait, habitués qu'ils étaient à s'adosser à un État tout-puissant qui décidait à leur place. La responsabilité est plus facile quand elle ne dépend pas du désaccord de tous, mais du choix d'un seul. L'excès de liberté dans des surenchères qui compensaient les silences d'antan par un trop plein de bruit, a fini par laisser le citoyen ordinaire.

La liberté, qui comble la vie intellectuelle, crée une frustration plus grande dans l'illusion qu'elle serait aussi synonyme de satisfaction matérielle. Ce qui évidemment était faux. Il s'est produit alors une déception qui devait tenir la liberté pour responsable des nouvelles privations.

Chacun avait oublié le slogan du 14 janvier qui disait que « la liberté se satisfait de pain et d'eau ». Dès l'instant où la Révolution n'a pas su offrir, avec la liberté, la croissance, les inégalités parurent encore plus cruelles aux yeux d'une jeunesse sans emploi qui suivait des politiques sans résultat concret sur leur niveau de vie. La chute des espoirs fut telle que la liberté devint un objet de méfiance et de rejet, le privilège égoïste de la classe des « démocrates ». C'est ce qui explique sans doute l'emprise gagnée par Kaïs Saïd sur les masses indigentes, et la nostalgie d'un autoritarisme qui avait assuré un certain progrès matériel des classes moyennes.

Aussi peut-on parler ici de l'échec de la Révolution tunisienne, à cause de l'hostilité que provoque désormais le mot « liberté », « révolution » ou « démocratie » dans la réaction des gens nourris du ressentiment de plus en plus chauvin de Kaïs Saïd. La démocratie est perçue comme un artifice importé de l'occident, une idée colonialiste déguisée destinée à maintenir le peuple dans un état d'infériorité pour le dominer à nouveau. La doxa contre-révolutionnaire s'emploie à persuader les gens que l'Etat (qui en réalité les écrase) est là pour les protéger des grandes puissances qui conspirent à les exploiter. On redécouvre ici combien le « nationalisme », qui aura tellement servi à l'Indépendance à camoufler l'instauration d'un État despotique, attise les passions émotives de l'identité pour les détourner de la question des libertés. La mise en scène compassionnelle du drapeau où la télévision a montré le président embrasser furieusement, les yeux rougis de pleurs, l'étendard souillé par la négligence d'un employé puni de prison, a touché bien des cœurs. Peu y ont vu le grossier stratagème d'une tartufferie théâtrale. La charge affective contre les ennemis de l'étranger, prénommés les démocrates, neutralise dans l'opinion publique tout élan de solidarité avec ces derniers. Pire, au rappel des acquis de la révolution, elle accable les démocrates de leur responsabilité dans les malheurs actuels, comme si l'histoire antérieure prérévolutionnaire n'y avait aucune part.

Tout cela explique peut-être que ce procès n'ait donné lieu à aucune protestation massive, soit par crainte de subir le même sort, soit par tacite approbation du châtement réservé aux « collabos », soit par l'inertie morale d'un faible niveau de civisme qui ne permet pas de s'identifier à ceux qui défendent non pas leur liberté personnelle, mais aussi celle de ceux-là mêmes qui les haïssent.

Le Laboratoire de la République : La Tunisie saura-t-elle surmonter cet effondrement de civilisation et son échec républicain ?

Hélé Béji : La nature féroce du régime de « libération nationale » que révèle l'attaque contre l'État républicain instauré par la Révolution, n'est toutefois pas passée inaperçue à l'intérieur comme à l'extérieur, bien que le manque d'informations claires que l'Europe et la France en recueillent est patent.

Il y a un contraste entre la Tunisie imaginée ou rêvée et la Tunisie réelle. Un pays riant et accueillant, bienveillant avec les touristes étrangers, a dévoilé la face sombre des bas-fonds de l'État. Cette triste réalité politique contraste avec le caractère insouciant, bon-vivant de la personnalité tunisienne. Les Tunisiens ont un caractère généralement pondéré, doux par leurs manières. Ils cultivent une civilité tournée vers autrui, une gentillesse spontanée, une image de civilisation antique dont ils sont héritiers. Ils ne sont portés ni à l'excès, ni à la radicalité, ni à l'extrémisme. Ils ont une réputation peu encline au fanatisme, plus douée pour le compromis que pour la violence.

L'énormité de la répression actuelle, par comparaison avec cette image d'humanité, a choqué beaucoup. La gravité des événements atteint de plus en plus de monde. Les Tunisiens eux-mêmes, même les plus dépolitisés, sentent peser sur leur tête une épée de Damoclès. Ils ont peine à se reconnaître, même les plus insouciantes. Ils sont incrédules, désarmés face à la tragédie. En découvrant au grand jour un aspect noir et cruel de leur personnalité, à travers la fureur présidentielle qui les alarme chaque jour davantage, ils ont peur. La figure présidentielle les toise de partout, austère, implacable, impitoyable. Elle circule dans les réseaux sociaux et les médias comme une statue de Commandeur le doigt levé, dans un climat de guerre de tous contre tous dont ils ne voient pas l'issue.

Même si cela ne suffit pas à soulever le peuple comme en 2011, le pays est abattu. Mais les réprimés qui luttent contre cette fatalité n'ont pas perdu leur boussole, ils ont gardé la raison au nom de laquelle ils se battent, ils ne sont pas devenus fous. Au contraire, non seulement ils ne passent pas aux aveux de crimes imaginaires, comme sous Staline, mais ils dénoncent la forfaiture dont ils sont les victimes, ils dévoilent la République persécutée à travers leurs personnes. Ils tiennent bon, ils gardent la même ligne de conduite. Leur passion démocratique ne renonce pas à la mesure morale, à la retenue contre la force brutale. Ils gardent même violentés la conviction que les différends d'une société libre et pacifique ne peuvent pas se régler par la violence.

Ainsi, dans un climat général d'effondrement de la raison, la raison n'a pas disparu de la vie politique, même sous la peur. Elle n'a pas cédé à la déraison. Les démocrates emprisonnés paraissent aujourd'hui les personnalités les mieux outillées moralement pour mener les réformes démocratiques dont le pays a besoin. De les avoir emprisonnés sous le même chef d'inculpation a dissipé entre eux les malentendus, surtout entre les conservateurs et les modernes. Ils sont confortés dans leur choix d'avoir mis en commun ce pourquoi ils se sacrifient, la liberté, que dix ans de révolution avaient célébrée. L'opinion découvre dans cette imposture judiciaire la tromperie dont elle-même est victime dans les fausses promesses que le pouvoir lui fait. Le gouvernement a eu honte de rendre publique une audience où les accusés allaient faire éclater aux yeux de tous un mensonge colossal. Mais d'avoir voulu le cacher dans un huis-clos le démasque encore mieux.

Certes, ce procès est le coup de grâce que la contre-révolution veut asséner à la révolution, mais il a eu l'avantage d'éclairer le véritable combat qui s'est ouvert entre une nouvelle génération de démocrates toutes tendances confondues, et la vieille garde autoritaire, antidémocratique qui refuse de lâcher la rente de la bête nationale qui la nourrit. Le nouveau paysage politique tunisien ne se décline plus dans une lutte artificielle entre « islamistes » et « progressistes », mais entre démocrates et anti-démocrates. La nouvelle classe d'hommes et de femmes libres est issue de la révolution pacifique dont elle a été l'élève, à laquelle elle a insufflé l'esprit de justice et de droit dans une société qui n'en a qu'une conscience naissante.

Mais ce qui est effrayant, c'est que la classe pensante destinée à gouverner demain est aujourd'hui sous les verrous, en clandestinité ou en exil. C'est elle qui pour la première fois dans le monde arabe a appliqué le principe républicain sans la violence étatique qui l'accompagnait jusqu'ici, mais par le jeu des urnes inscrit dans la Constitution, dont tous les garde-fous ont été balayés pour annuler toute alternance politique dans la perspective d'une présidence à vie.

Ainsi, la certitude révolutionnaire qu'on ne retomberait plus en dictature était illusoire. L'idée que le droit républicain avait trouvé sa place dans la conscience collective était en fait une croyance des élites, et non de la majorité. Ces élites ont été dévalorisées jusqu'à ce que le crédit en retombe sur la démocratie. C'est quand la résistance républicaine au coup d'État de Kaïs Saïd s'est constituée, que les barrières entre les laïcs et les islamistes sont tombées et que s'est créé le Front du Salut national qui rassemble ceux qui se sont opposés à Kaïs Saïd, quel que soit leur appartenance de pensée. Ainsi s'est recomposée la scène politique non plus dans la division entre laïcs et religieux, mais entre républicains et anti-républicains, démocrates et anti-démocrates, libéraux et fascistes. D'un côté ceux qui défendent les acquis constitutionnels et la démocratie parlementaire, de l'autre ceux qui prônent le retour à l'autocratie.

Le Front du Salut a incarné cette avant-garde autour des valeurs républicaines. À ce moment-là, la démocratie était sur le point de gagner. C'était la vraie relève contre la tentation du despotisme. Mais la foule n'a pas suivi. Les résistants qui se sont exprimés pour défendre le droit sont aujourd'hui privés de tous les droits. On peut dire ici que la société a préféré la restauration à la révolution. Le Front du Salut est resté isolé. L'instinct de soumission à l'homme fort l'a emporté sur la confiance en soi. Bizarrement la peur de la liberté a été plus forte que la peur de la dictature. La société a renié la Révolution qu'elle avait faite pour sortir de la domination. Elle a choisi la force contre le droit, la servitude volontaire contre la liberté.

J'insiste sur cette idée finale que les démocrates musulmans de Nahdha ont été les défenseurs les plus acharnés des droits civils, au nom de la Constitution qui mettait un terme à soixante ans de dictature. À leur arrivée au pouvoir, je craignais la survenue d'une dictature religieuse plus que la dictature laïque. Je me suis trompée. En fait le véritable danger est le nationalisme arabe et marxiste qui dirige l'État dont il a toujours constitué le terreau fascisant. Face à lui, les islamistes tunisiens alliés aux démocrates du Front du Salut condamnés à perpétuité, payent de leur liberté la défense de la République. C'est un fait qu'on ne peut ignorer.

C'est cet affrontement qu'avaient réussi à régler entre eux Ghannouchi et Beji Caïd Essebsi dans leur réconciliation. L'ancien président, héritier de Bourguiba, a scellé un pacte de gouvernement avec ses adversaires historiques, sur la base constitutionnelle de la nature civile de l'État. Il apparaît de plus en plus que ceux qui s'étaient opposés à lui, en prétendant s'opposer à Nahdha, étaient en réalité ceux qui empêchaient la démocratie d'exister. C'est la démocratie qu'ils voulaient abattre et non pas Nahdha. Ils se sont fait passer pour les « progressistes » contre les « arriérés ». Mais au vu des événements, c'est eux qui incarnent la réaction archaïque intégriste, en remettant dans la Constitution de 2022 les principes de la Charia que Nahdha avait ôtés de celle de 2014. Kaïs Saïd présente tous les traits d'un sectarisme violent, pour ne pas dire fanatique, propre au chef religieux. Il est soutenu par ceux qui veulent interdire l'accès au pouvoir de véritables hommes de loi, dont le programme était la protection des citoyens contre le retour de l'arbitraire. Car les partisans de la force avaient compris que, face à la coalition du droit républicain, ils perdraient définitivement la chance de parvenir au pouvoir par des moyens légitimes. Ils ont donc décidé de le reprendre par la brutalité. Une sorte de « guerre civile » se joue entre ceux qui refusent le langage politique de la violence, et ceux qui ne connaissent de la politique que les mots de la guerre.